

1-4-1  
Autres types de contrat

**CONSEIL MUNICIPAL de  
St-Thomas-de-Cônac**  
(Charente-Maritime)  
**Délibération N° 2025\_17**

**Séance du 08 avril 2025**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15  
Présents : 12  
Procurations : 0  
Votants : 12  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

Date de convocation  
24/03/2025

Date d'affichage  
10/04/2025

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

15/04/2025

et publication du :

15/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à 14h00, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hughes SCIARD

**Etaient présents :**

M. CASTANO Didier, M. COULON Hervé Jean-Noël, Mme COUNIL Marie-Hélène, M. DELAGE Vincent, M. FARFIER Floris, M. FEUGNET Christophe, Fabrice LATASTE Mme MARCHAIS Gisèle, M. POINTREAU Nicolas, Mme POUZAUD Danielle M. SCIARD Hughes, Mme TESSIER Georgette.

**Procuration(s) :**

**Etai(ent) absent(s) :**

**Etai(ent) excusé(s) :** Mme CHAUSSE Tracey, M. COURPRON Jean-Claude, M. COURPRON Tony

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Marie-Hélène COUNIL

**OBJET : Avenant contrat de prestation APAVE pour la vérification des installations de sécurité incendie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au passage de la Commission de sécurité concernant la salle des fêtes, le rapport sollicite la vérification réglementaire des installations de sécurité incendie : équipement d'alarme type 4.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis qu'il a reçu de la Société APAVE pour effectuer ce contrôle. Le montant est de **80,00 € HT** sur une base de vérification annuelle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer un avenant (dont copie jointe à la présente délibération) à notre contrat N°A51040505 avec la Société APAVE qui assure déjà la vérification des installations électriques et la vérification thermique fluide de ce bâtiment, **pour une vérification annuelle de l'alarme incendie de la salle des fêtes.**

**TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 – 211704101-20250408-2025\_17-DE

Accusé de Réception Préfecture

Reçu le : 15/04/2025

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ST THOMAS de Cônac  
Le Maire, Hughes SCIARD

